

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00215**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002450
Commission	<b>Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire</b>		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Musée d'Art et d'Industrie et Couriot-Musée de la Mine – Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du projet « Refonte du parcours permanent » - Approbation		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

**Secrétaire de séance**

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville de Saint-Étienne, enrichit le quotidien de chacun. Être bien dans sa ville, c'est s'y épanouir au-delà du strict nécessaire. Nous donnons les moyens aux Stéphanois de découvrir d'autres horizons culturels en faisant, aussi, de la culture un bien commun, socle de nos valeurs républicaines. Elle se manifeste par la diversité d'expression et l'accès de tous les publics.

Le Musée d'Art et d'Industrie conserve et valorise le patrimoine représentatif de grandes industries de la région stéphanoise. Le musée porte l'appellation musée de France. Il est le premier des musées stéphanois puisque créé dans les années 1830. Dans les années 1850, la Ville achète la collection d'armes du maréchal Oudinot. Dès ce moment, l'orientation clairement industrielle du musée est posée. Les collections doivent servir les industries du territoire en lien avec l'école de dessin naissante. Dans cette logique, le musée devient à la fin du XIXe le « Musée d'Art et d'Industrie ». Depuis 1861 le musée se trouve dans le bâtiment qu'il occupe aujourd'hui soit 3500m<sup>2</sup> répartis sur 4 niveaux dont 2500 m<sup>2</sup> d'exposition.

### ■ **Motivation et opportunité**

Le Musée d'Art et d'Industrie conserve près de 45 000 objets de typologies variées. Certaines collections sont soumises à un contrôle et à une législation particulière. C'est le cas de 7 000 armes conservées au musée qui relèvent de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes.

Le Musée d'Art et d'Industrie conserve la première collection de rubans au monde. Les collections textiles représentent plus d'un million d'échantillons de rubans. Plus de 150 machines textiles sont aussi conservées au musée, quelques-unes en salle fonctionnent.

La collection de cycles est la première en France avec près de 400 machines de toutes les époques et des pièces détachées représentatives de l'industrie stéphanoise. Le fonds d'affiches de cycles, plus de 650 pièces, est de première importance.

La collection de numismatique, notamment de monnaies et médailles des XVIIIe et XIXe siècles, est exceptionnelle. Les très grands noms de la gravure de monnaie en France de 1750 à 1880 sont tous stéphanois.

Fort de ses collections, la Ville de Saint-Étienne souhaite engager une refonte du parcours permanent du Musée d'Art et d'Industrie, dans la continuité de l'espace « Mécanique de l'Art », inauguré en novembre 2023, avec la création d'un espace immersif numérique au sous-sol dans le parcours cycles. Cet espace présentera la manière dont les produits stéphanois sont vendus (tous produits confondus) et la force commerciale de certaines entreprises : la vente par correspondance de Manufrance ou encore le commerce de proximité initié par Casino et le développement de la publicité.

### ■ **Contenu**

La Ville de Saint-Étienne souhaite présenter une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de l'appel à projet « patrimoine et numérique » au titre de la thématique « patrimoine culturel » et solliciter une aide financière de 20 000 € (soit 16.66 % du coût total HT) pour ce projet dont le montant total prévisionnel est de 120 000 € HT (144 000 € TTC).

### ■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Etienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	144 000 € TTC			
Département				
Région		20 000 €		
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>144 000.00 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>124 000 €</b>		

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver le plan de financement ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à solliciter la subvention auprès de la Région et à signer les éventuels documents afférents,
- Imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2023-2024	21	2188	2018 P 6744			
Recettes	2024	13	1322	2018 P 6744			

## ■ Décision

### Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS